

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LICOURT



CARTE COMMUNALE

Dossier d'Approbation

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

6

Vu et approuvé pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
du :

et à l'arrêté préfectoral
du :

Le Maire
Christian MERESSE

LATITUDES

124 Boulevard Vauban
80100 ABBEVILLE
Tél : 03 22 24 08 71 - Fax : 03 22 24 45 87
Mél : abbeyille@latitudes-ge.fr

PREAMBULE

A force d'opter pour les mêmes types de construction quelque soit le lieu d'implantation, on assiste aujourd'hui à un archétype aussi répandu que dommageable et à la banalisation des paysages.

Or, chacun peut oeuvrer pour la qualité de l'intégration d'une nouvelle construction : l'intérêt personnel et l'intérêt collectif peuvent converger pour le respect des sites et des paysages.

Ce cahier est un ensemble de recommandations visant à préserver ou améliorer la perception du patrimoine naturel et bâti. Il a pour objectif d'aider les aspirants à la construction à intégrer harmonieusement leur projet dans la commune de LICOURT et participer ainsi à la valorisation de leur cadre de vie.

SOMMAIRE

① LE PAYSAGE ET L'ARCHITECTURE DU SITE

1.1 LE PAYSAGE REFERENT	8
1.2 LE PAYSAGE COMMUNAL	10
1.3 LE TISSU URBAIN COMMUNAL	16
1.4 L'ARCHITECTURE ET LES REFERENTS COMMUNAUX	19

② LES RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

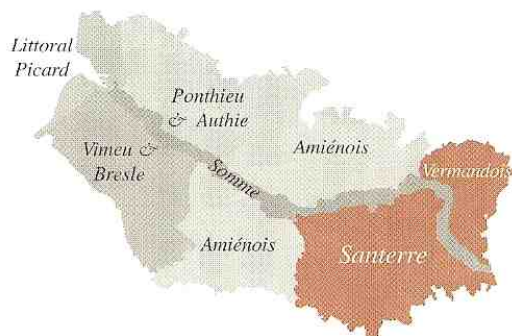
2.1 L'ATLAS DU PAYSAGE DE LA SOMME	24
2.2 L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS	24
2.3 L'ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS	28
2.3.1 Volumétries	28
2.3.2 Toitures	28
2.3.3 Façades	30
2.4 LES CLOTURES	32
2.5 LES EXEMPLES A PROSCRIRE (CAUE 80)	33
2.6 LES PLANTATIONS	34
2.7 LES PRESCRIPTIONS GENERALES	35
2.8 LES CONSTRUCTIONS AGRICOLES	35
2.9 LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT	36

1

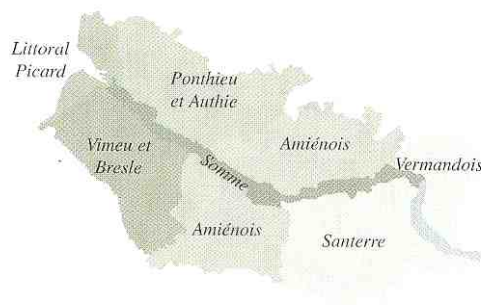
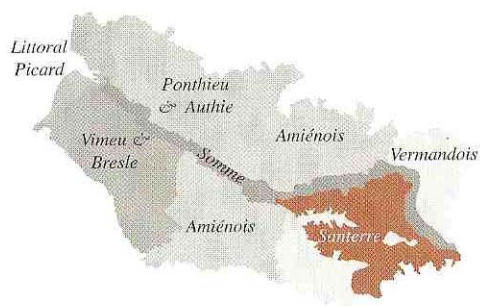
**LE PAYSAGE
ET
L'ARCHITECTURE
DU SITE**

1.1 LE PAYSAGE REFERENT

LICOURT appartient à deux grands ensembles paysagers : celui du « Santerre » qui caractérise le Sud-Est du département de la Somme et celui de la « Vallée de la Somme » qui accompagne le fleuve éponyme.

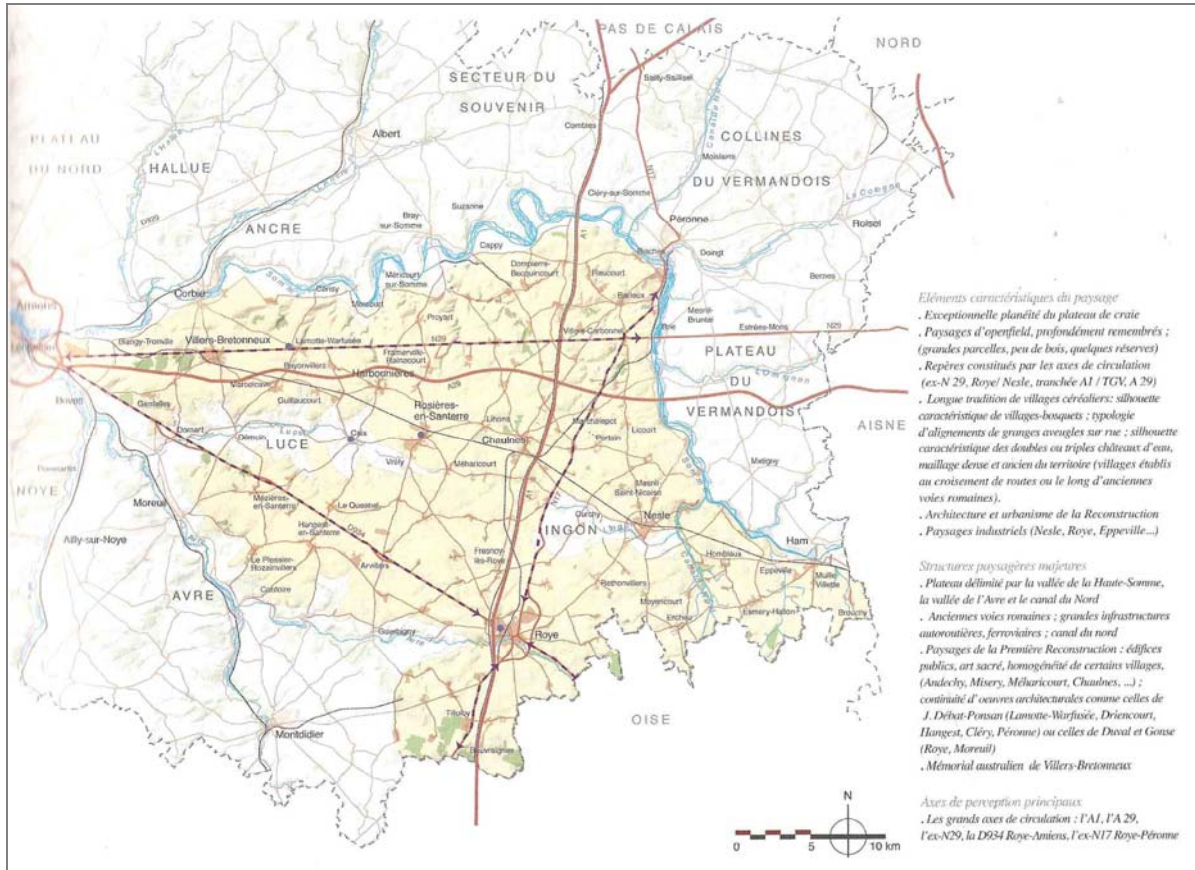


Plus spécifiquement, la commune est concernée par l'identité paysagère du « Cœur du Santerre » et celle « De la source au canal du Nord ».

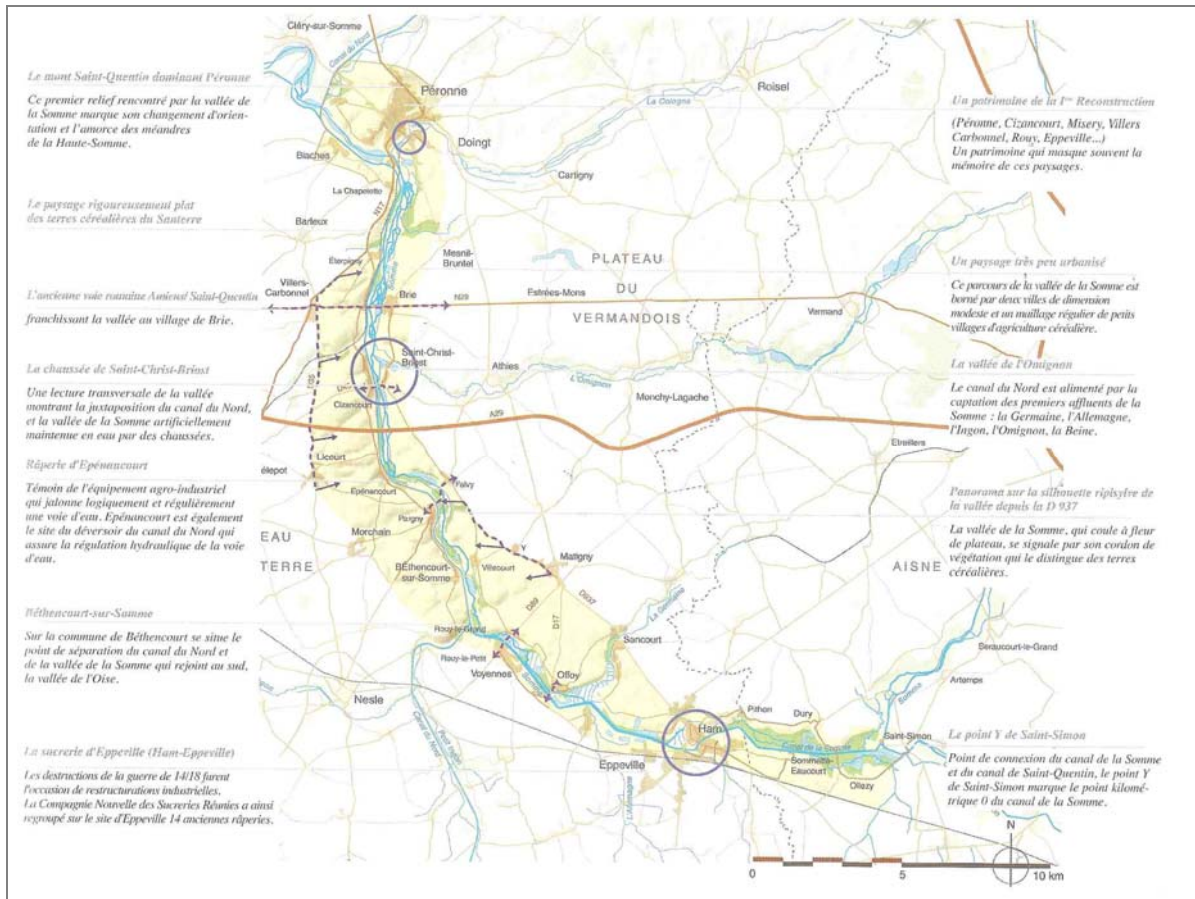


Ce secteur est spécifié comme enjeu d'aménagements paysagers liés au projet du canal à grand gabarit Seine Nord Europe.

Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme - Le cœur du Santerre



Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme – De la source au canal du Nord



Unité Paysagère 1 : Le plateau agricole

Géométrie, horizons et points d'appel du plateau agricole :



Vers Pertain.



Vers Marchelepôt.

- Localisation :

cette unité paysagère représente environ 48% du territoire et occupe la moitié Sud de la commune.

- Constantes paysagères :

- dominance des surfaces légèrement oblique et des droites.
- échelle de vue ouverte avec des vues majeures à perte de discernement visuel.
- horizon lointain sur des boisements, villages et infrastructures.
- absence de 1^{er} plan ; 2nd plan caractérisé par l'horizontalité et la rareté des points d'appels ; arrière plan formant l'horizon et contenant les points d'appels.
- points d'appels et repères, lointains, abondants et concurrents, constitués par les boisements, les villages et clochers, le trafic routier et les infrastructures, les fermes isolées, les pylônes électriques, les éoliennes de Pertain, le silo et la sucrerie de Epénancourt, les châteaux d'eau de Licourt.
- rails rectilignes, visuels et repères, constitués par les routes et les lignes électriques.
- couleur du patchwork de la grande culture et notes vives des points d'appels.



Points d'appels vers Epenancourt.

- Clés de lecture : territoire d'activités : paysage de culture intensive, paysage d'industries, paysage de transports (routier, énergie électrique).

- Lisibilité : moyenne en raison de l'abondance des points d'appel. Le caractère d'openfield est un facteur de compréhension.

- Sensibilité :

- moyenne du fait de l'abondance des points d'appels,
- à la fermeture du milieu par l'implantation de points d'appels anthropiques de proximité,
- à l'introduction de la forme du peuplier.



Sensibilité aux peupliers.

Unité Paysagère 2 : Le coteau vallonné de la Somme



Géométrie, horizon et points d'appels de la vallée du Saint-Espirit.



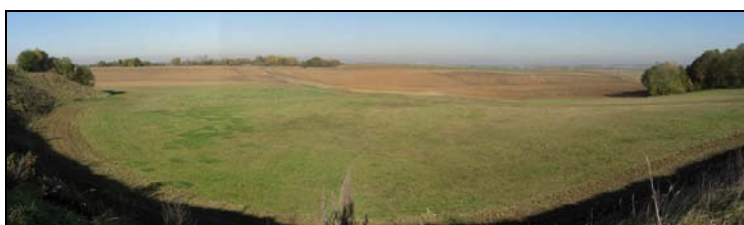
Horizon sur le coteau bâbord de la Somme et points d'appels

- **Localisation :**

cette unité paysagère représente environ 43% du territoire et occupe la moitié Nord de la commune.

- **Constantes paysagères :**

- dominance géométrique des surfaces et lignes courbes, concaves ou convexes au gré des talwegs et crêtes structurant le coteau principal. Présence de l'oblique dans les talus.
- échelle de vue ouverte mais variable au gré de l'altitude. Vues majeures de 7km sur le coteau opposé de la Somme à 1,5km dans l'axe des vallons.



Vallée Madeleine : Horizon à perte de vue vers Péronne.

- lignes de crêtes des différents vallons souvent justes structurants dans le paysage.
- points d'appels et repères constitués par le château d'eau d'ATHIES, les boisements, les clochers et toitures des villages émergeant de leur écrin végétal, le silo et la sucrerie d'EPENANCOURT.
- rails visuels et points focaux constitués par les routes, l'A29, les fonds de vallées et les lignes de rupture de pentes.



La sucrerie d'EPENANCOURT



Géométrie oblique



Rail et point focal virtuel



Axe barrant de l'A29.

- couleurs naturelles du patchwork de la grande culture et des boisements.

- **Clés de lecture :** l'eau par le modelage topographique, débordement de la culture intensive du plateau du Santerre.

- **Lisibilité :** moyenne du fait de l'intrusion du caractère d'openfield dans un paysage de coteau.

- **Sensibilité :** à l'intensification du caractère d'openfield par le défrichement et l'arasement des derniers talus, à l'introduction de points d'appels anthropiques de proximité.

Unité Paysagère 3 : Le vallon agricole



Géométrie, horizon rails et points d'appels de la vallée Badrée.

- Localisation :

cette unité paysagère représente environ 3% du territoire et occupe le Sud-Est du territoire.

- Constantes paysagères :

- dominance géométrique des surfaces et lignes courbes, concaves ou convexes.
- échelle de vue fermée par les lignes de force dénudées du relief. Vues majeures de 1000m dans l'axe du talweg principal.
- points d'appels et repères peu nombreux et constitués par les boisements, les silhouettes de Morchain, Licourt et de Nesle, les éoliennes de Pertain et le silo de Epénancourt.



Zone industrielle de Nesle émergeant de la ligne de crête.



Eoliennes de PERTAIN.

Silo d'EPENANCOURT.



- rails visuels et points focaux constitués par le CR de Morchain souligné de ses haies et talus, le fond de la vallée Badrée, les ruptures de pentes.



Silhouette de LICOURT en point focal réel de la vallée Badrée.

- couleurs naturelles du patchwork de la grande culture et des boisements.

- Clés de lecture : l'eau par le modelage topographique, débordement de la culture intensive du plateau du Santerre.

- Lisibilité : moyenne.

- Sensibilité : à l'intensification du caractère d'openfield par le défrichement et l'arasement des talus, à l'introduction de points d'appels anthropiques.

Unité Paysagère 4 : Le bâti



Photographie aérienne Géoportail

- Localisation :

cette unité paysagère représente environ 6% du territoire et occupe le Centre de la commune.



RD35, château d'eau à l'entrée de LICOURT

- Constantes paysagères :

- une entité principale agglomérée présentant un écart avec la Ferme de LICOURT et un habitat isolé au Sud le long de la RD35
- village en étoile à la croisée des routes.
- absence de centre de village.
- implanté sur le plateau à la naissance du coteau. Dominance des géométries légèrement obliques et rectilignes des routes.
- hétérogénéité de l'architecture traduisant les différentes vagues de construction de la Grande Guerre aux années 1990.
- couleurs de la brique, des moellons de calcaire jaune, et des enduits standardisés pour les constructions plus récentes.
- implantation à l'alignement de voirie pour le bâti traditionnel ancien et en milieu de jardin pour les maisons bourgeoises et pavillons contemporains.



Architecture, matériau et implantation des constructions d'après guerre.



Architecture des années 50.



Pavillon des années 90 ; Maison bourgeoise



- voiries larges et trafic de la RD35 déshumanisant le village.
- cimetière à l'écart en sortie de village le long de la VC2.
- Quelques dents creuses.



Bâtiments agricoles rendant les rues aveugles.



Dents creuses situées RD35 et rue de l'enfer.

- développement du village sur lui-même en remplissage des dents creuses. Absence de constructions neuves en périphérie excepté un lotissement au Nord rattachant le village à la ferme de LICOURT.



*Le calvaire en
sortie de village.*



La mairie.



L'église.

- **Clés de lecture** : la Grande Guerre, village agricole du plateau du Santerre.

- **Lisibilité** : bonne.

- **Sensibilité** : faible du fait de l'hétérogénéité de l'architecture ; à la création de nouveau « quartier » (lotissement).

Les points noirs

Dans un paysage épuré, tout élément isolé ou singulier constitue un appel voire devient repère. L'œil accepte ceux qui sont associés à l'identité du territoire et en facilitent la compréhension. Mais il est en général troublé par ceux qui s'affranchissent de tout ancrage identitaire et en perturbent la lecture.

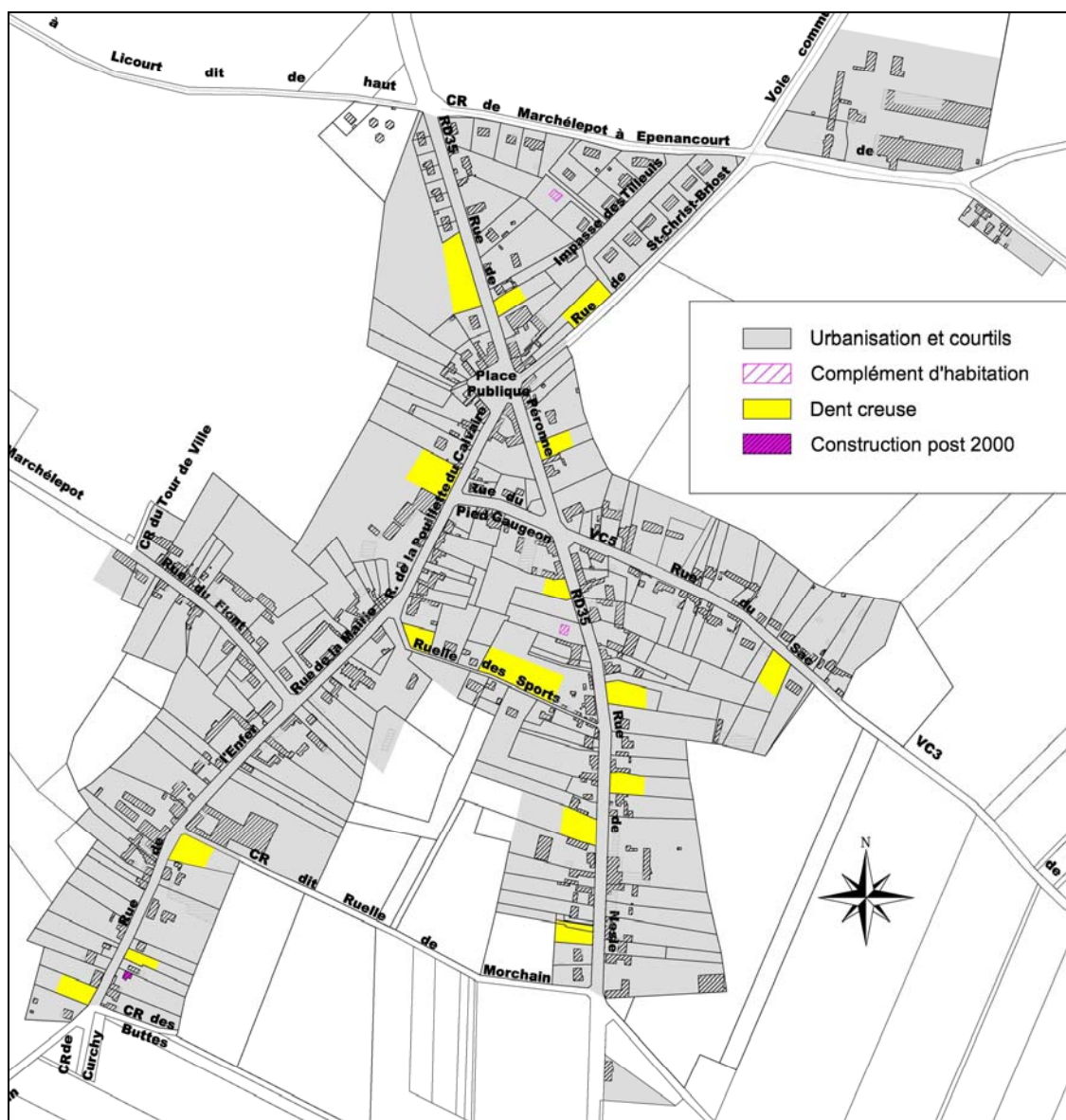
Sur le territoire de LICOURT les principaux éléments dérangement dans le paysage sont :

- les 3 châteaux d'eau,
- la proximité des éoliennes de PERTAIN.
- Les zones de parking-dépôt dans le village,
- Les lignes électriques.



LICOURT, le cimetière et les éoliennes imposantes par leur proximité.

1.3 LE TISSU URBAIN COMMUNAL



Carte de l'occupation des sols du village

L'urbanisation s'est développée à la croisée de la RD35 et des VC reliant MARCHELEPOT, PERTAIN, EPEANANCOURT et CIZANCOURT.

Il n'y a pas de centre identifiable dans le village. On distingue :

- La mairie-école et l'église regroupés rue de la mairie,
- Une place publique où convergent les RD35, VC4 et 5,
- L'axe principal constitué par la RD35,
- La salle des fêtes située rue de Nesle.



Place publique

Aucun tour de village ne définit l'enceinte de l'urbanisation.

Les extensions récentes se sont effectuées :

- anciennement, par le renouvellement du village sur lui-même,
- anciennement, en comblement des dents creuses,
- aux extrémités du village sous forme d'initiatives individuelles,
- et sous forme d'un aménagement d'ensemble au Nord du village.

Le tissu ancien date essentiellement de la reconstruction et des séquences notables sont encore présentes dans le village.

Il se caractérise par un habitat de fermes massives, de maisons populaires picardes, de maisons bourgeoises et d'une villa.

Le tissu ancien se décrit par une implantation des constructions (bâtiments annexes des fermes, maisons populaires, maisons bourgeoises) à l'alignement de la rue, sans recul, les rendant aveugles.

Il occupe un parcellaire, de taille et de forme variables adaptées aux besoins de leur construction. La typologie « en lanière » est assez fréquente offrant un arrière affecté au potager.



Alignement et continuité du front bâti ; Organisation du parcellaire cadastral et vue aérienne associée.

Ce tissu urbain est fragile et son évolution conduit souvent à une hétérogénéité de l'implantation et de l'architecture :

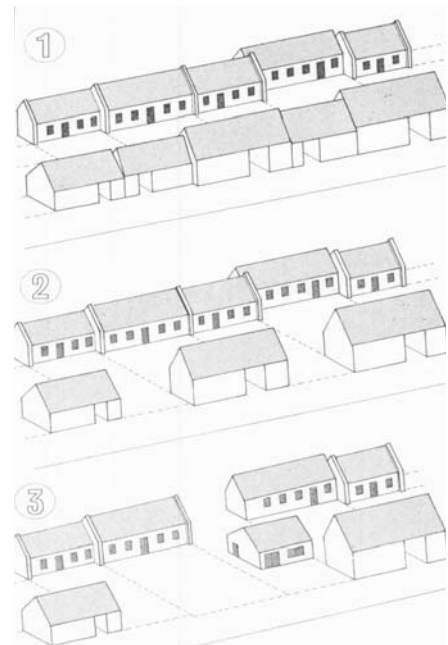


Schéma d'évolution du tissu urbain rural traditionnel

1 Architecture rurale traditionnelle

2 Dégradation de l'architecture rurale traditionnelle

3 Insertion des constructions nouvelles en milieu de parcelle
extrait de la brochure « Il faut sauver l'habitat rural picard », élaborée
par la DDE de la Somme, le SDAP et le CAUE80



Le tissu urbain des années 1970 à nos jours est composé de pavillons individuels implantés en milieu de parcelle. Il contraste du précédent par son architecture et ses couleurs, hétéroclites pour les plus anciennes et standardisées pour les plus récentes. Le parcellaire se géométrise sous forme de rectangle ou de carrés.



Parcellaire du tissu récent, lotissement au Nord du village

Il reste quelques dents creuses dans le tissu urbain de LICOURT.

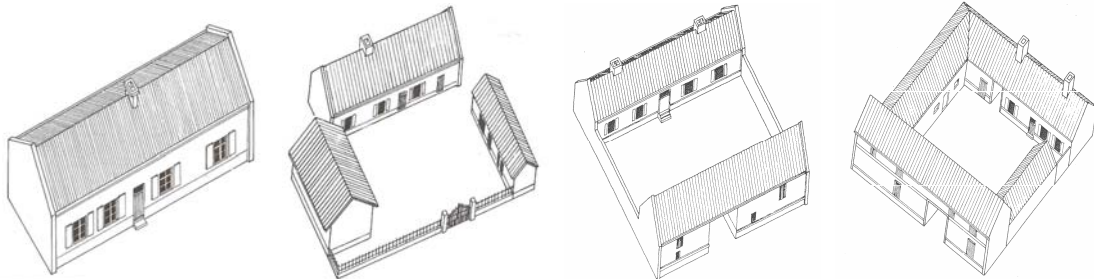
Sont également à noter quelques parcelles affectées en zones de dépôt, de stockage ou de parking liées à des exploitations agricoles ou autres activités économiques dans le village.



1.4 L'ARCHITECTURE ET LES REFERENTS COMMUNAUX

L'habitat traditionnel

Le bâti du village témoigne encore de l'organisation parcellaire et architecturale rurale traditionnellement de la Reconstruction rencontrée dans l'Est de l'Amiénois. Il se compose :



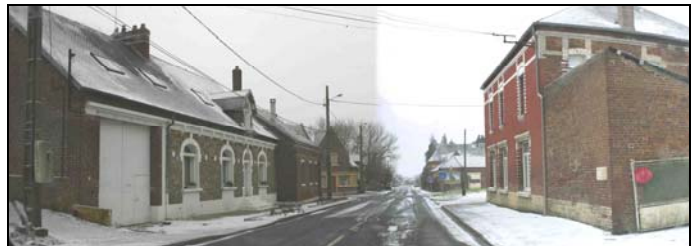
Axonométrie de l'habitat traditionnel agricole picard

Schéma extrait de la brochure « Il faut sauver l'habitat rural picard », élaborée par la DDE de la Somme, le SDAP et le CAUE80

- d'anciennes fermes à cour carrée fermée dont le faîtage des bâtiments est parallèle et perpendiculaire à la rue. Un porche (fermes céréalières) ou une grille assez large (ferme herbagères) en caractérise l'accès. La maison peut se situer en fond de cour ou latéralement.



- quelques maisons bourgeoises implantées à l'alignement de voirie et constituées d'un étage droit sur rez-de-chaussée et de toitures à deux pans,



- une villa bourgeoise du XVIII^{ème} implantée au milieu d'un jardin d'agrément,



- et d'un habitat plus populaire de longères picardes à l'alignement de voirie parfois en retrait d'un jardinet, constitué d'un « rez-de-chaussée + combles ».



Les matériaux utilisés sont la brique, les moellons de calcaire jaune et l'enduit. La tuile et l'ardoise étaient traditionnellement utilisés en couverture.

L'habitat récent

Les nouvelles constructions se sont réalisées sous forme de pavillons standardisés, sans rapports architecturaux avec le bâti traditionnel du Nord-Ouest de la France. Le matériau utilisé est principalement l'enduit de teinte claire.



Evolution architecturale des constructions post 1960 dans le village.

Les corps de ferme et bâtiments agricoles

Les structures agricoles en activité se caractérisent par la grande taille de leur corps de ferme, de la cour et des dépendances, adaptées au gigantisme de l'exploitation et du matériel. La tôle reste une caractéristique architecturale.



*Ferme de Lesquendieu
anciennement à l'écart du village et
logements ouvriers associés.*



Le bâti monumental

- Le territoire de LICOURT n'est concerné par aucun édifice ni périmètre des Monuments Historiques ou inscrit à l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel.
- Le bâti monumental de la commune



L'église Saint-Pierre

L'église de LICOURT fut construite au XII^{ème} siècle, dans un style ogive, avec sa tour de clocher surmontée d'une flèche en charpente très élevée. Elle fut modifiée à la Renaissance par une confrérie de maçons anglais, en partie détruite lors de la première guerre mondiale et à nouveau en 1940. Lors de sa reconstruction, le clocher initialement dans l'alignement de la nef fut décalé, comme on le constate encore aujourd'hui.

- Le bâti et les éléments remarquables qui témoignent de l'histoire de la commune :



Le Monuments aux Morts



Arbre remarquable dans le lotissement



Le calvaire en sortie de village.



La mairie.



Maison bourgeoise du XIII^{ème} siècle appelée Villa Charmilles.

2

**LES RECOMMANDATIONS
ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES**

2.1 L'ATLAS DU PAYSAGE DE LA SOMME

Pour construire avec le paysage référent du Santerre, *l'Atlas des Paysages de la Somme* préconise notamment de :

- Favoriser la création.
- Maintenir les coupures urbaines et favoriser l'inscription des extensions bâties dans la continuité des formes urbaines existantes.
- En limite urbaine, renforcer les ceintures boisées des villages pour mieux insérer les extensions nouvelles (ZA, lotissements, bâtiments agricoles).
- Privilégier la densification et optimiser les parcelles libres à l'intérieur des bourgs et villages.
- Inscrire les constructions dans les structures paysagères et urbaines existantes (implantation, volumétrie, couleurs, matériaux, réutilisation des structures végétales existantes).
- Favoriser l'inscription des bâtiments agricoles dans le paysage (éviter les implantations isolées, lignes de crêtes, couleurs claires et réfléchissantes, privilégier des volumétries proches des formes bâties existantes).
- Préserver et valoriser les espaces publics, notamment les mares, les mails, les bas-côtés enherbés.
- Ancrer les nouvelles infrastructures et les zones d'activités dans la structure des paysages en s'appuyant sur les lignes de force existantes : parcellaire, rupture de pente, bois, bâti, infrastructures.
- Valoriser les axes de découverte du paysage.
- Eviter l'occupation des points de vue ouverts dans les paysages.
- Eviter l'occupation des premiers plans en bordure immédiate des axes de découverte, et privilégier un aménagement par plans successifs.
- Préserver les points de vue sur les éléments repères, tels que les clochers, les monuments ou les axes de rues.
- Reconnaître et valoriser l'architecture de la Reconstruction et le patrimoine agroindustriel lié à l'industrie sucrière.

2.2 L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

L'implantation d'une maison sur une parcelle doit chercher à tirer le meilleur parti du site. Ce n'est pas au sol naturel de s'adapter à un modèle de maison, mais c'est à l'organisation des espaces de vie de la maison de s'adapter au terrain.

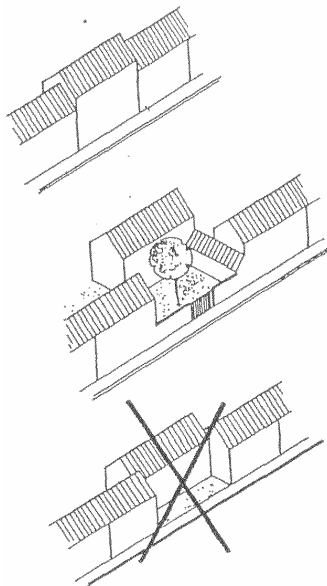
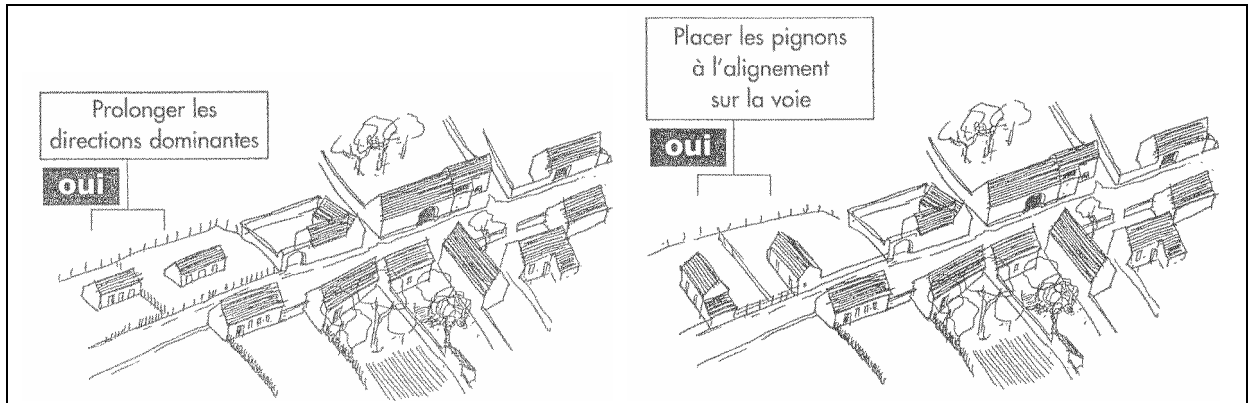
Plusieurs critères rentrent en ligne de compte :

- s'inspirer de l'implantation des constructions sur les parcelles voisines
- tirer parti du relief et la forme du terrain
- rechercher une orientation favorisant un éclaircissement naturel optimum
- mettre en valeur les panoramas et les vues
- privilégier les conditions d'accès les plus favorables et les plus économiques possibles
- définir le rapport entre la maison et les espaces extérieurs.

L'implantation suivant l'alignement

L'implantation cherchera à respecter l'alignement existant sur la rue, sans retrait, avec une possibilité de réserver une bande de terre sur le trottoir pour le fleurissement de la façade comme il est de coutume en Picardie.

L'orientation du faîtage est généralement parallèle à la rue.



La continuité du front bâti existant dans la rue est à privilégier par :

- l'implantation à l'alignement de la construction principale
- l'implantation du pignon d'un bâtiment annexe prolongé par une clôture maçonnée.

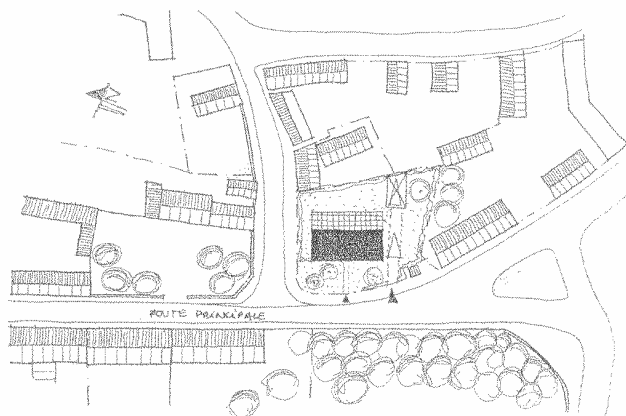
L'implantation en retrait de l'alignement de la construction principale est à éviter.

Les annexes et garages, lorsqu'ils sont séparés du volume principal, seront préférentiellement le long de la voirie ou intégrés à un mur de clôture (pignon sur rue).



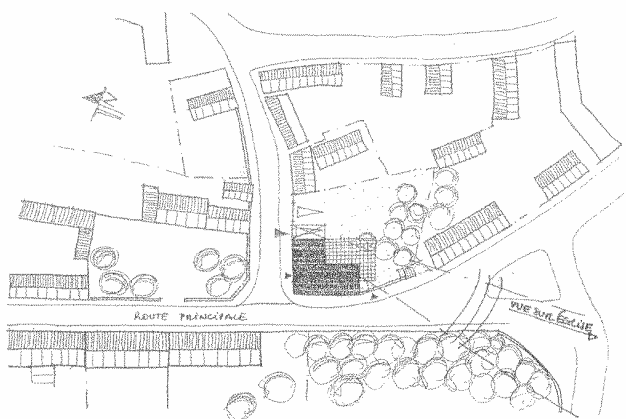
Exemple d'implantation de différents corps de bâti en forme de «cour de ferme», permettant une meilleure intégration des petites constructions. Il sera nécessaire d'étudier l'orientation des maisons et l'organisation des espaces afin de ne pas pénaliser certains lots, les bâtiments les moins bien exposés pouvant servir par exemple de garages.(CAUE-80)

Exemples : D'après la brochure du CAUE « Pour ceux qui veulent construire une maison »



A EVITER

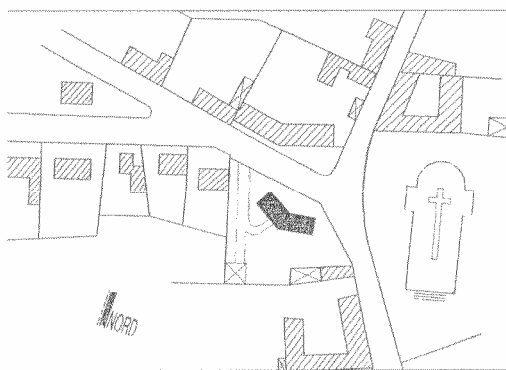
L'implantation en milieu de parcelle ne permet pas toujours de rentabiliser les espaces latéraux et ne donne pas un vrai usage au jardin donnant sur la rue et ouvert aux regards. La position du garage réduit le jardin, augmente la voie d'accès, rend difficile la création d'une terrasse, impose un accès depuis la route principale.



A PREFERER

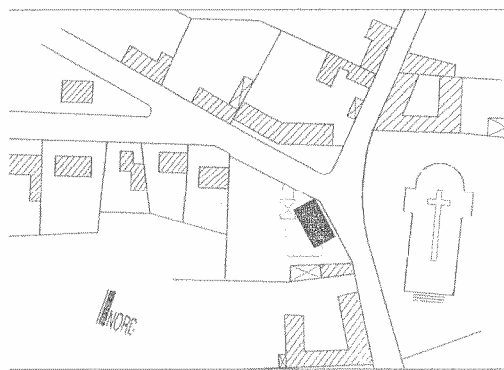
Une implantation à l'alignement sur rue permet d'avoir une continuité du bâti dans la rue, un grand jardin et préserve l'intimité à l'arrière de la construction. La position du garage contribue à réduire les circulations de véhicules dans le terrain ; les accès sont sécurisés sur la rue secondaire.

A EVITER



Une implantation du garage en fond de parcelle n'est pas une bonne solution parce qu'elle implique la création d'une voie carrossable ayant un coût financier. Elle réduit l'espace dédié au jardin et rend difficile la création d'une terrasse.

A PREFERER



Cette implantation tient compte de la forme de la parcelle. La vue sur l'église est privilégiée. Le garage est attenant à la maison, son accès évite toutefois le carrefour. La terrasse bénéficie d'un bon ensoleillement.

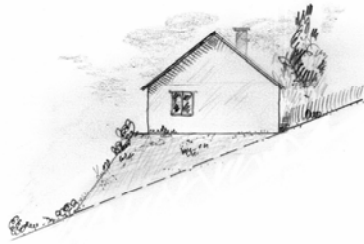
L'implantation suivant le relief et la pente du terrain

Les constructions nouvelles doivent s'adapter au relief du terrain.

Le terrassement artificiel par rapport au terrain naturel est à éviter. Il est conseillé d'implanter le niveau du rez-de-chaussée tout au plus à 20 – 30 cm du terrain naturel avant travaux.

Les garages seront préférentiellement disposés au rez-de-chaussée. Pour les garages en sous sol, l'entrée et la rampe seront placés le plus discrètement possible par rapport à la voirie, et en général, au point le plus bas du terrain naturel.

A EVITER



Construction sur tertre



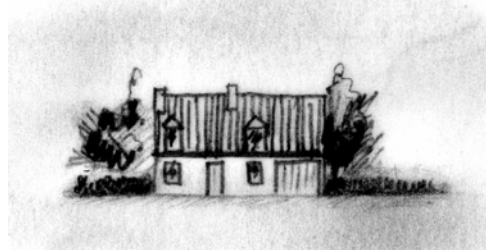
Sous-sol surélevé



A PREFERER



Garage accolé



Sous-sol enterré



L'implantation suivant la largeur du terrain



2.3 L'ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS

2.3.1 Volumétries

Les volumétries trop fantaisistes, trop complexes (multiples volumes agglomérés) ou trop ostentatoires (tourelle, frontons à colonnade) sont peu appropriés.

Les volumes ramassés sont également à éviter surtout pour les implantations en cœur de village. Le paysage picard se caractérise par des habitations au format allongé avec une largeur limitée.

2.3.2 Toitures

2.3.2.1 Pente des toitures

Les toitures du ou des volumes principaux chercheront à respecter les référents architecturaux de la commune : toitures à deux pentes et angle minimum de 40° compté par rapport à l'horizontale.

Pour les cas d'extension ou de réhabilitation de bâtiments existants, des pentes différentes (monopente, pentes plus douces) pourront être observées en veillant à ne présenter de trop grands contrastes entre le bâtiment principal et le bâtiment annexe.

2.3.2.2 Matériaux

Les matériaux traditionnels des toitures de la commune de LICOURT sont la tuile et l'ardoise.

Les constructions nouvelles chercheront à utiliser ces matériaux et présenter une couleur semblable aux toitures existantes environnantes.

Les tuiles noires sont à éviter ; les matériaux devant être utilisés pour leur caractère propre (tuiles rouges ou ardoises noires).

Le bac acier de teinte « ardoise » est autorisé.

En cas de pose de panneaux solaires, ceux-ci devront être installés :

- soit sur des pans complets de toiture
- soit sur une toiture de teinte « ardoise » si les panneaux ne couvrent que partiellement le pan.

2.3.2.3 Pignons

Il est conseillé de traiter les pointes de pignon (partie triangulaire) afin de limiter leur impact visuel. Les solutions proposées par le CAUE80 sont :

- L'application d'un enduit foncé sur la pointe du pignon, avec la mise en place d'un rang de briquettes entre les couleurs différentes
- La mise en place de planches de bois posées à clins
- La pose de tuiles verticalement sur la partie correspondant au comble.

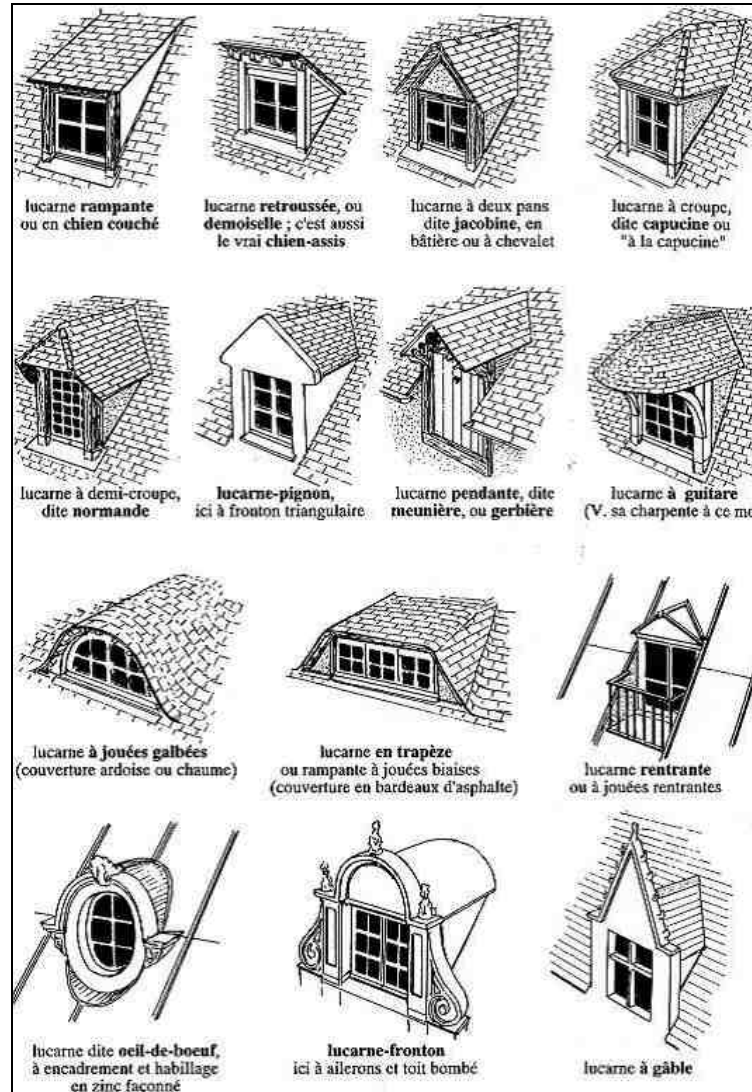


Exemple d'incidence dans le paysage du traitement des pignons (brique, enduit blanc, enduit jaune) aux entrées de village

2.3.2.4 Ouvertures en toiture

En toiture, l'emploi des lucarnes est recommandé. Cette solution est à privilégier à l'installation de fenêtres de toit (exemple : velux) dont l'aspect est parfois disgracieux vu du domaine public.

La fiche suivante récapitule les différents types de lucarnes traditionnelles et la terminologie adaptée.



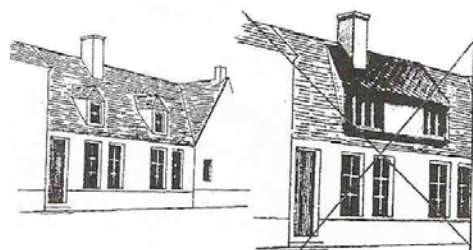
(Extrait de DICOBAT 2003, Jean de Vigan, éd. arcature)

Certaines de ces lucarnes peuvent être mis en œuvre lorsqu'il s'agit de réfection à l'identique ou de création dans une toiture ancienne.

Des adaptations contemporaines sont également possibles en veillant aux proportions des ouvrages, à la qualité des matériaux utilisés et leur positionnement dans la toiture (le plus près possible de l'égout, dans l'axe des baies ou des trumeaux des étages inférieurs) (Cf. *Fiche technique du SDAP de la Somme*).

Toutefois, les lucarnes rampantes d'une largeur supérieure à 1/3 de la longueur du faîtage sont à proscrire.

En cas de pose de fenêtres de toit (type velux), celles-ci devront être encastrées et de préférence non visibles de la rue.



2.3.3 Façades

2.3.3.1 Matériaux

L'usage des matériaux de pays facilite le mariage du neuf et de l'ancien.

Dans le cas d'une construction nouvelle en briques, le choix des matériaux devra veiller à respecter les teintes naturelles locales.

Les briques filées industrielles sont à éviter. Les briques flammées ou léopard sont à proscrire.

En cas d'utilisation de parpaings ou de briques creuses, ces matériaux devront obligatoirement être recouverts d'un revêtement ou enduit à la chaux. Les enduits ciment sont à proscrire.

Bien que la couleur ne soit qu'un élément d'intégration qui ne saurait suffire à lui seul, son emploi peut permettre d'atténuer, voire de transformer l'impact visuel d'un bâtiment dans le paysage. A ce titre, les enduits et les peintures de ravalement devront s'harmoniser avec l'environnement. Les couleurs criardes sont à banir.

Les matériaux des annexes seront en harmonie avec la construction principale.

2.3.3.2 Ouvertures

Fenêtres

Les ouvertures plus hautes que larges que l'on retrouve dans la composition des façades des maisons anciennes facilitent l'éclairage des pièces.

Les ouvertures trop nombreuses et trop larges qui conduisent à une surface vitrée importante sont à déconseiller d'un point de vue :

- Confort et énergie : maison chaude en été et froide en hiver
- esthétique : les fenêtres plus larges que hautes donnent une impression d'écrasement du fait de la dominante des lignes horizontales sur les lignes verticales.

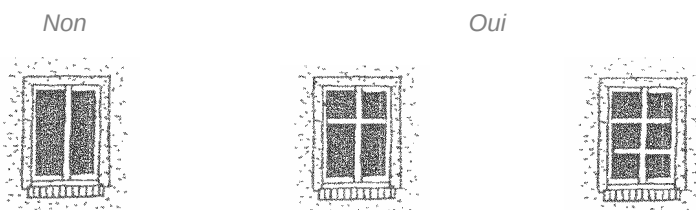
Le rapport largeur sur hauteur à privilégier pour les ouvertures en façade est de l'ordre de 2/3.

Cette proportion n'est pas exigée en cas d'installation de baies coulissantes, de portes de garages et quand l'architecture le justifie.

Les baies coulissantes sont à placer de préférence du côté non visible de l'espace public.

Menuiseries

En cas d'utilisation de menuiseries blanches à deux ouvrants, il est conseillé de compartimenter les vantaux par des « petits bois » extérieurs aux vitrages.



Le bois est à privilégier pour les ouvertures. Le PVC est à proscrire.

Les menuiseries seront préférentiellement de couleur soutenue (rouge, ocre, vert, bleu,...) ou lasurées dans une teinte sombre. Elles peuvent être claires si la façade est en enduit foncé ou en brique rouge.

Le blanc pur est à éviter au profit d'un blanc cassé ou crème.

Portes de garage

Les hublots vitrés seront évités et la couleur sera de préférence soutenue ou sombre.

Volets

Les volets participent à l'équilibre de la façade et sont à ce titre recommandés.

Les écharpes (« Z ») sur les volets en bois sont à éviter au profit d'un montage sur barres horizontales.

En cas de pose de volets roulants, les coffres devront être installés à l'intérieur de la construction et non visible depuis l'espace public.

Contraintes législatives

Les vues sur la propriété de son voisin sont réglementées par les articles 675 à 680 du code civil.

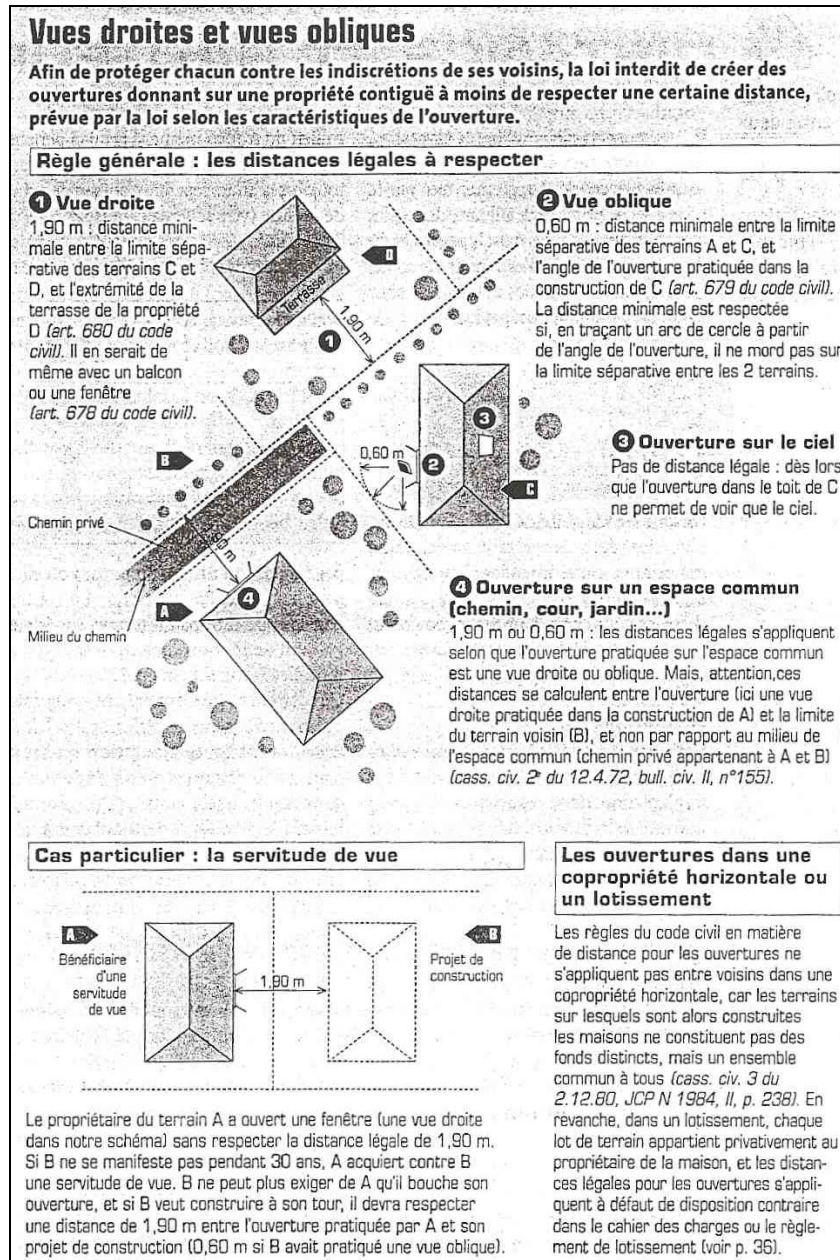


Schéma extrait de la brochure « Délimiter sa propriété »

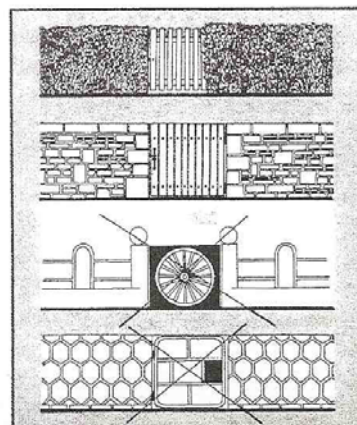
2.4 LES CLOTURES

Les clôtures maçonnées installées en front de rue doivent être en harmonie avec la construction principale notamment dans le choix des matériaux et des couleurs.

Les clôtures complexes attirant trop le regard sont déconseillées.

Les clôtures maçonnées peuvent être constituées :

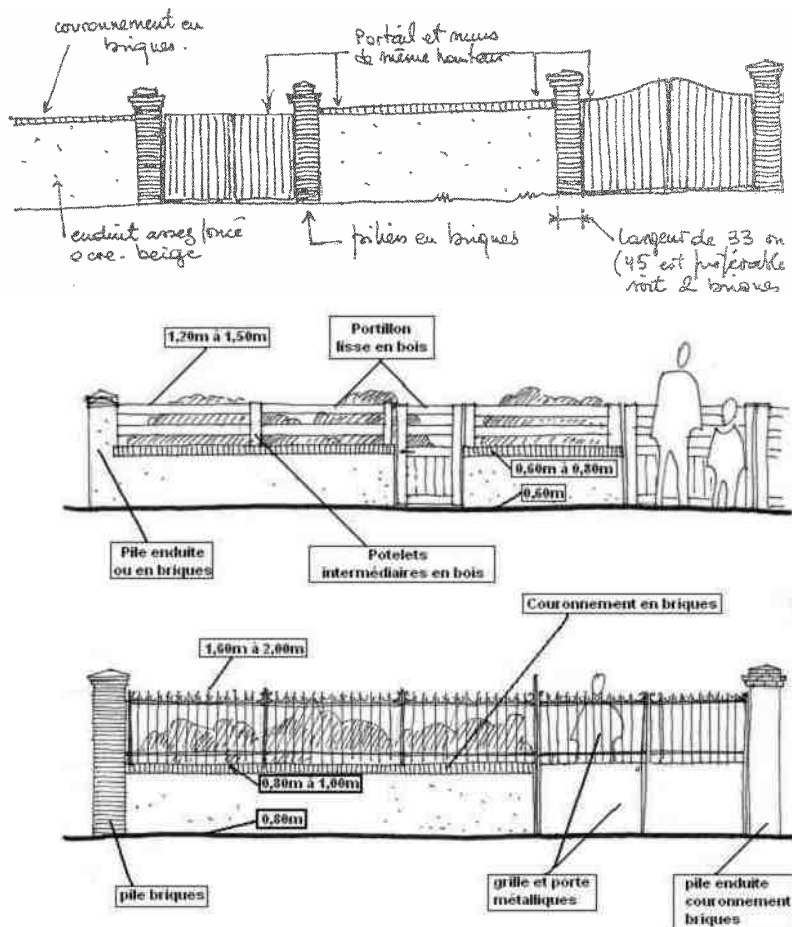
- soit par un mur de briques apparentes ou en pierres jointoyées, ou enduit, en harmonie avec la construction principale
- soit par un muret de briques apparentes ou en pierres jointoyées, ou enduit, en harmonie avec la construction principale, d'une hauteur de 0,80 mètre maximum et surmonté éventuellement d'un barreaudage ou d'une lisse horizontale ; le muret doit être doublé d'une haie vive dense d'essences locales.



L'emploi à nu de matériaux destinés à être enduits (parpaings, briques creuses...), briques flammées ou léopard, matériaux hétéroclites ou disparates non prévus pour cet usage, ainsi que les clôtures en plaques de béton armé sont interdits.

Il est vivement recommandé que la clôture maçonnée soit de la même hauteur que les portails et portillons.

Quelques exemples conseillés par le SDAP 80 :



2.5 LES EXEMPLES A PROSCRIRE (CAUE 80)

Solutions à proscrire afin de mieux intégrer les constructions neuves dans le bâti environnant :



Décaissement et butte importants dégageant un pignon disproportionné; avancée de toit style «chalet»



Balustrade: emprunt formel et pastiche de style incongru pour les lieux



Décaissement partiel et butte; «dent creuse» (retrait) dans le front bâti; enduit blanc; menuiseries vernies



Style architectural incongru, sans référence locale, clôture non assortie, traitement paysager absent



Absence d'alignement et de continuité; faîtages en tous sens, pentes et matériaux divers



Style architectural sans référence locale, toiture terrasse de garage «pseudo-plaza», portes trop blanches



Faîtages en tous sens; pentes, couvertures et couleurs chaotiques; thuyas inadaptés; clôture ciment



Architecture d'emprunt formel et pastiche, clôture pauvre, accompagnement paysager prévu ?



Effet «dent creuse» marqué, butte importante créant une rupture avec les toits voisins, pentes trop raides



Décaissement violent et effet de soutènement, espèces végétales non locales (cypreses,...)

2.6 LES PLANTATIONS

Dans la mesure du possible, les plantations existantes sur un site devront être préservées. Ce souci de conservation de l'état originel participe à l'intégration paysagère d'un projet de construction.

Les nouvelles constructions importent souvent des plantations et des structures de haies (thuya, cyprès,...) sans rapport avec la végétation locale.

Par le choix des végétaux, de leur association et de leur gestion, les arbres et les haies peuvent permettre une meilleure intégration de la construction dans son environnement. Il faut concevoir avant tout un projet végétal comme on conçoit un projet architectural. Le végétal est une clé de la réussite, le garant d'une cohésion préservée, d'un lien entre la structure existante et celle que le projet de construction propose.

Afin de prendre en compte au mieux les caractéristiques identitaires du paysage, il est conseillé d'utiliser des essences locales :

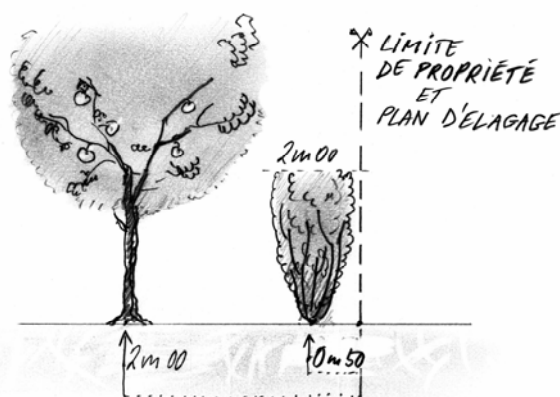
- arbres pour la plantation en isolé, alignement ou groupe : #érable champêtre, *aulne glutineux, *frêne commun, *chêne sessile, hêtre, érable sycomore, érable plane, orme résistant, *peuplier tremble, #alisier torminal, tilleul d'Europe,...
- arbustes de base pour haies : bourdaine, #cornouiller mâle, cornouiller sanguin, fusain d'Europe, #nerprun purgatif, noisetier, prunellier, troène commun, viorne obier, hêtrille...

* : essences à réserver aux fonds de vallées ; # : essences adaptées aux sols plus secs, sur les versants.

Cette mesure garantira la constitution ou le confortement de la ceinture verte nécessaire à une évolution harmonieuse des paysages de la commune.

En cas de pose d'un grillage, celui-ci devra être installé côté jardin et accompagné d'une haie. Les clôtures en treillis soudé sont à éviter.

L'implantation des végétaux par rapport à la limite de propriété est soumise notamment à la législation du code civil (Art 666 à 673) :



Type de haie	Végétaux < 2m de hauteur	Végétaux > 2m de hauteur
A proximité de la propriété voisine	50 cm à partir de la limite séparative	2 m à partir de la limite séparative
Haie mitoyenne	Sur la limite séparative	Sur la limite séparative
Le long des voies ouvertes à la circulation	A 50 cm au moins en retrait de l'alignement	A 50 cm au moins en retrait de l'alignement

2.7 LES PRESCRIPTIONS GENERALES

Antennes paraboliques

Il conviendra de choisir un emplacement qui apportera une intégration discrète voire naturelle, dans la limite de la faisabilité technique : dissimulation à l'écart du bâtiment grâce à un écran végétal, placement dans une anfruosité (courette, chéneau encaissé),...

Citernes

Il est souhaitable de les enterrer ou de les dissimuler derrière un écran végétal d'essences locales.

2.8 LES CONSTRUCTIONS AGRICOLES

Les bâtiments agricoles doivent s'enraciner dans leur paysage, qu'ils s'implantent dans le village, à l'entrée de celui-ci ou en rase campagne.

Une bonne intégration des bâtiments agricoles tient :

- aux bâtiments eux-mêmes (conception, emplacement, choix des matériaux apparents)
- à l'aménagement des abords de ces bâtiments constitués par la végétation, les talus, les murs, clôtures, barrières, les voies d'accès...

Il faudra éviter de construire sur les lignes de crêtes, en fond de vallée ainsi que dans les secteurs de paysage très ouverts exposant la construction à des vues lointaines.

La volumétrie sera autant que possible réduite, basse et fractionnée de façon à briser l'effet de masse. Le respect de l'organisation initiale de la ferme picarde doit autant que possible être recherché.

Les toitures, parties souvent les plus visibles, se doivent discrètes. Opter pour des couleurs naturelles sombres ou faisant référence aux toitures du village et éviter les translucides.

Les matériaux utilisés devront se patiner dans le temps.

Le végétal devra servir d'écran à la construction et ne dissimuler que les éléments disgracieux. Les plantations anciennes seront dans la mesure du possible conservées. Les plantations récentes, d'essences indigènes, chercheront à reprendre la structure végétale du paysage local.

Les équipements annexes (stockage, fourrage, fumières couvertes, hangars matériels, silos, fosses à lisier,...) seront prises en compte dans une réflexion globale. Leur positionnement, leur couleur, leur forme seront cohérents et formeront une unité avec le bâtiment principal. Les silos à grains pourront être placés à l'intérieur du bâtiment ou peints dans les couleurs du bâtiment auquel ils s'accrochent.

Les chemins et les accès seront optimisés dans leur circulation, si possible non imperméabilisés et chercheront à mettre en valeur le relief naturel du terrain.

2.9 LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Même si les impacts paysagers sont peu importants, quelques précautions d'intégration sont à recommander :

- Privilégier le long des rues urbaines, une continuité visuelle par l'alignement des clôtures et/ou des constructions.
- Sous réserve des nécessités des éco-constructions, aligner le faîtage principal des nouvelles constructions parallèlement aux voiries les desservant.
- Concevoir des architectures nouvelles sans contraste de couleur et de hauteur dans le paysage actuel.
- Associer les nouvelles constructions à la plantation diffuse d'arbres de haute tige, la création de jardins paysagers en façade, et marier des typologies de haies urbaines en façade et champêtres à l'arrière des parcelles. Ces compositions assureront une transition douce entre les espaces agricoles et urbains.

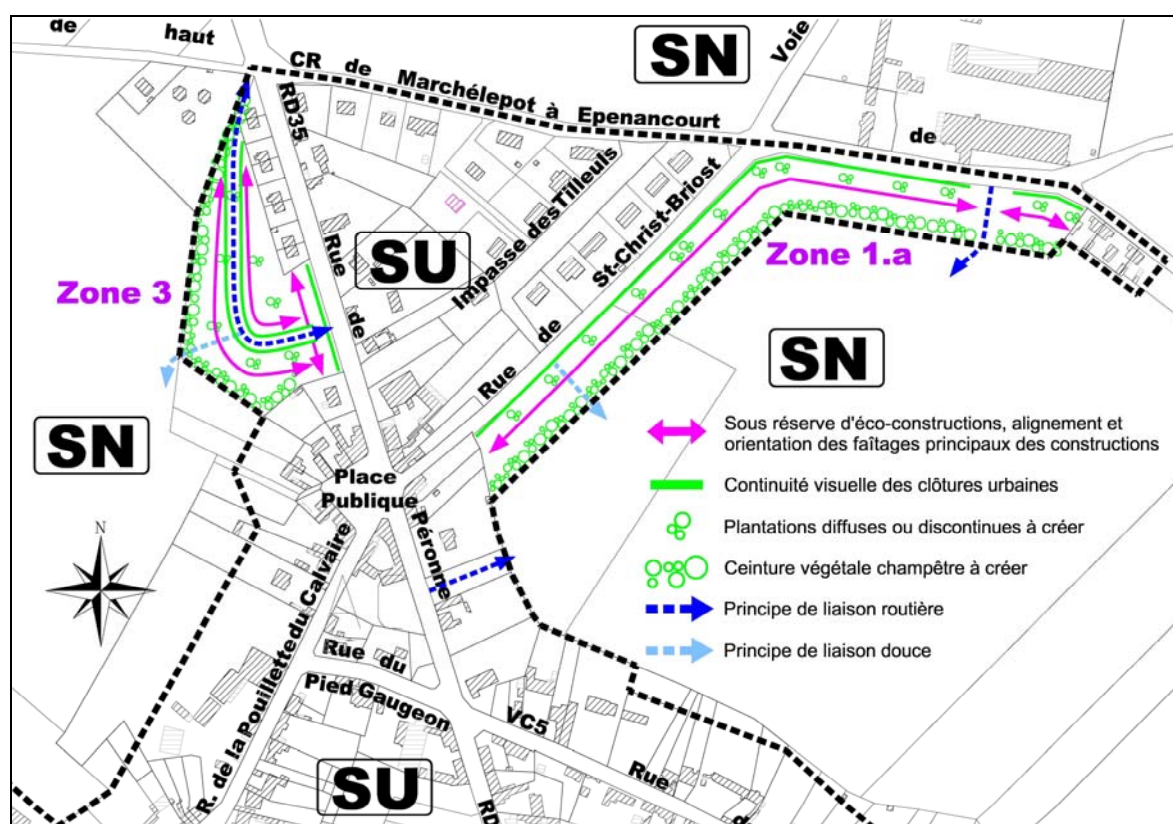


Schéma des recommandations paysagères pour une bonne intégration des nouvelles zones urbaines.



Hypothèse de perception de la future silhouette de LICOURT pour les mêmes usagers au terme de la concrétisation de la zone 1 partie a.

Hypothèse de perception de la rue Saint-Christ-Briost au terme de la réalisation de la zone 1 partie :



Hypothèse de perception de la rue de Péronne.





Hypothèse de perception de la future silhouette de LICOURT pour les mêmes usagers au terme de la concrétisation de la zone 3.

De même, pour assurer cette bonne insertion dans le paysage naturel du secteur économique, quelques principes d'aménagement sont souhaitables :

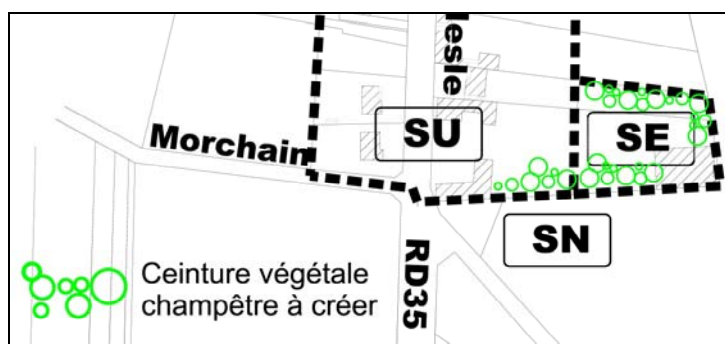


Schéma des recommandations paysagères pour une bonne intégration du secteur économique.